

## CE SI PEU QUI EST TOUT...

**Résurrection...** Il y a dans le mot même quelque chose qui résiste, comme une aspérité qui indique son caractère de non-évidence. Quelque chose de râpeux dont on ne peut faire l'économie. Voilà pourquoi la résurrection n'est jamais sans l'incarnation. C'est par là qu'elle passe, par la réalité du corps et de l'histoire. Par le beau et douloureux labeur de vivre. Au matin de Pâques, nulle allégresse, mais de la peur. Le geste des femmes reste suspendu à la béance du tombeau ouvert. La résurrection n'est pas la fin du mystère de la mort, elle est l'appel à porter ce mystère jusqu'à la fin. Il nous faut marcher désormais dans cette question ouverte, sans autre bagage que cette braise au cœur qui nous vient à la lecture du vieux récit.

On peut toujours être traversé... c'est ce que nous dit la parole qui traverse les siècles. Il y a en nous, même si nous ne le savons pas, même si nous ne ressentons rien, de la vie sous ce qui empêche la vie. Il y a le possible du pas suivant. Il y a la lumière d'avant la lumière, celle que le Nazaréen a portée dans ses yeux, celle qui porte désormais les vivants et les morts.

Dans la nuit de nos peurs et de nos désertions, nous sommes précédés. Infailliblement. Il n'y rien d'autre à croire. C'est si peu et pourtant c'est tout. C'est comme une parole qui relève, un souffle subtil, une poudre de caresse. Ça ne se voit pas, mais ça fait la différence, ça rend tout différent, ça fait qu'on quitte l'indifférence.

La douleur n'a pas disparu, l'absence est toujours vive, mais on a accepté de se laisser faire, on a laissé tomber en terre ce qui est trop lourd et qui doit mourir avant de germer autrement.

La résurrection s'annonce comme un mouvement imperceptible. Une braise qui repart sous la cendre. Un frémissement découpé sur le désespoir. C'est pure grâce. On n'y est surpris pour rien. On est juste surpris un matin de retrouver au fond de soi le désir intact... ■

FRANCINE CARILLO

PASTEURE ET THÉOLOGIENNE À GENÈVE,  
ÉCRIVAIN



Photo: Fr. TEENIN

# Inspection: de bonnes pratiques

**Certains mots ont la capacité d'éveiller des réactions spontanément défensives. "Inspecteur" est de ceux-là. Et pourtant...**

Le vote du décret "inspection" - qui, pour l'enseignement subventionné, organise aussi les cellules de conseil et de soutien pédagogiques - est un peu passé inaperçu ce 27 février 2007 (en fait le 28, à l'aube!). C'est que le décret "inscriptions" lui fit largement de l'ombre, en raison des réactions qu'il suscita. Plutôt que de revenir sur le contenu de ce décret - déjà évoqué précédemment -, nous avons interrogé deux directions dont les écoles ont récemment fait l'objet d'inspections. Elles décrivent à quelles conditions ces visites leur paraissent bénéfiques pour l'établissement.

### QUAND L'INSPECTION SE MOUILLE...

Dans l'école de la Sainte-Famille à Schaerbeek, deux inspecteurs cantonaux, une maternelle et un primaire, ont visité 9 classes sur 17 (une de chaque année d'étude). Sur cette base, ils ont dressé un rapport d'audit qu'ils ont ensuite présenté à l'ensemble des enseignants de l'école lors d'une journée de formation. Pour **Alain DEHAENE**, le directeur, cette pratique s'avère positive dans l'optique de "faire bouger l'école". Un petit regret néanmoins: la limite d'une classe par niveau, ce qui empêche une vue complète de l'école... mais une visite complète aurait évidemment demandé davantage de temps. Pour le directeur, le bénéfice, "c'est d'avoir pu travailler ensemble, avec les inspecteurs, sur les côtés positifs et négatifs de l'école". Cette pratique s'avère d'autant plus porteuse que les inspecteurs "se mouillent" en proposant des pistes aux enseignants. Celles-ci ont ensuite été reprises par l'équipe pour en vérifier la pertinence et l'applicabilité dans le cadre de l'école. À l'avenir, A. DEHAENE envisage qu'une partie de l'intervention des inspecteurs dans l'enseignement primaire s'appuie sur les résultats des évaluations externes et que, sur la base d'une analyse de ceux-ci, le travail des enseignants puisse être orienté vers l'amélioration des performances des élèves.

### ÉVALUATION FORMATIVE

Dans l'enseignement secondaire, le Centre scolaire Saint-Louis de Liège

## PREMIER DEGRÉ DIFFÉRENCIÉ: ON AVANCE...

Comme nous l'annoncions en décembre<sup>1</sup>, un projet de décret est maintenant entré dans la phase de concertation. Celle-ci devrait sans doute aboutir fin mars. Que prévoit ce texte?

Le principe de base est de conduire un maximum d'élèves aux socles de compétences à 14 ans. Rappelons qu'on ne pourra dorénavant plus inscrire dans le degré différencié que les élèves qui sortent de l'enseignement primaire sans Certificat d'études de base (CEB). La structure proposée permet aux élèves qui ne les ont pas acquises, de construire les compétences visées pour 12 ans. Une fois celles-ci développées, soit au terme de la première année différenciée, soit au terme de la deuxième, l'élève réintègre le dispositif "normal". Ainsi, si à la fin de la première différenciée, il obtient le CEB, il passe soit en 1<sup>re</sup> année commune, soit en 1<sup>re</sup> complémentaire. Au terme de la deuxième différenciée, il s'oriente vers une 2<sup>e</sup> complémentaire ou une 3<sup>e</sup> année qui lui est définie par le conseil de classe. On observe donc une plus grande étanchéité entre les deux parcours (le "commun" et le "différencié").

Par ailleurs, le texte prévoit une souplesse d'organisation de la grille-horaire. Par groupes de matières (par exemple, français-sciences humaines, ou mathématique-sciences, ou encore activités techniques...), des minima et des maxima sont définis, laissant à l'établissement le choix de proposer une grille adaptée à sa population.

Le vote de ce décret complètera ainsi l'architecture du premier degré dont on pourra toujours regretter qu'il n'ait pas été présenté en même temps que le premier degré commun et constituer ainsi un ensemble cohérent. Au registre des regrets, on peut aussi ajouter celui de voir le calendrier politique de mise en œuvre ne pas coïncider avec le calendrier pédagogique. À suivre... ■ FT

1. entrées livres n°14, pp. 6-7.

a reçu dernièrement la visite de deux inspecteurs chargés d'examiner la mise en application des programmes du cours d'histoire, dans les classes de 5<sup>e</sup> générale et technique de transition. Après avoir prévenu de leur visite, ils ont, pendant une journée, examiné des documents, tels que les questions d'examens et de contrôles journaliers. Ils ont ensuite rencontré les enseignants concernés, et leur ont fait part de leurs observations. Un rapport individuel a été remis aux enseignants concernés, et l'école a reçu un rapport global relatif au niveau du cours d'histoire en 5<sup>e</sup>. Le directeur, **Francis SCHOEBRECHTS**, insiste sur l'aspect positif d'une telle démarche: "Cette évaluation externe par un professionnel du niveau des études constitue une confrontation directe, sur la base d'éléments objectifs, des enseignants avec les référentiels, mais aussi avec les outils externes d'évaluation. Ce regard est très profitable pour mettre en évidence les points positifs ou les choses à améliorer. C'est une évaluation de type formatif qui permet aux enseignants de progresser".

Pour le directeur, le fait que l'inspection ne soit pas individuelle, mais porte sur un ensemble de professeurs en 5<sup>e</sup> constitue déjà un changement

de perspective. "Ce qui est visé ici, c'est le niveau d'étude atteint par l'établissement et par les pratiques que les professeurs mettent en œuvre".

Fr. SCHOEBRECHTS estime que le bénéfice est évident aussi pour les enseignants. "Tous ceux qui sont poussés par une envie de bien faire sortent confortés d'une inspection comme celle-là. Ceux qui ont une attitude plus individualiste sont recentrés, et la cohésion du groupe s'en trouve renforcée". Il fait par ailleurs remarquer que le directeur "a ainsi l'appui d'un spécialiste de la discipline déterminée et peut donc davantage exercer son rôle de pilote. À ces conditions, conclut-il, l'inspection n'est pas prise comme une sanction, mais comme un avis externe objectif dont tout le monde a besoin. Sinon, on tourne en rond!".

Le décret "inspection" exigera de nécessaires ajustements, tant de la part des inspecteurs dont le rôle est redéfini que de la part des professionnels de l'école dont les représentations de la fonction d'inspection devront évoluer. Les deux témoignages ci-dessus invitent les uns et les autres à croire que cette transformation est possible... ■

FRANÇOIS TEFNIN